



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80354

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir s'il ne serait pas envisageable de mieux veiller à la pertinence et à la cohérence des actions des associations au regard du programme de lutte contre le VIH 2005-2008. En effet, selon le Conseil national du sida, les bilans d'utilisation des crédits, bien que détaillés, ne permettent pas d'apprécier ni d'évaluer pleinement la qualité et la pertinence des actions financées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80354

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11227